DOSSIER DE PRESSE

rennes.fr
VIVRE EN INTELLIGENCE

mce

Service de presse
Ville de Rennes/Rennes Métropole
Tél. : 02.23.62.22.34.

Jeudi 21 novembre 2013

Maison de la consommation et de l'environnement

Réouverture après extension et restructuration

Sommaire

> Communiqué de presse

> Le programme de restructuration et d'extension

> Repères

> Une œuvre de Yann Lestrat dans le cadre du 1 % artistique

> La MCE, mode d'emploi

Contacts presse

Maison de la consommation et de l'environnement
Cécile Dubois
02.99.30.35.50
cecile.dubois@mce-info.org

Service de presse
Ville de Rennes / Rennes Métropole
Mathilde Legeais
02.99.86.62.95
m.legeais@agglo-rennesmetropole.fr

Jeudi 21 novembre 2013

Maison de la consommation et de l'environnement

Un bâtiment et un chantier exemplaires sur les plans énergétique et environnemental

Le lundi 18 novembre 2013, à l'issue des travaux d'agrandissement et de rénovation pilotés par la Ville de Rennes, la Maison de la consommation et de l'environnement (MCE) a rouvert ses portes au 48 boulevard Magenta.

Du mois de juin 2012 au mois de novembre 2013, la Ville de Rennes a rénové le bâtiment de la Maison de la consommation et de l'environnement (MCE), d'une surface de 380 m², et construit une extension de 1 000 m², de manière à mieux accueillir le public et les 20 associations qui y travaillent. De la conception du bâtiment à l'exécution des travaux, la restructuration et l'extension de la MCE se sont inscrites dans une démarche de recherche de qualité environnementale. Le coût global des travaux s'est élevé à 3,86 millions d'euros.

Le bâtiment se caractérise par ses performances environnementales : isolation, production d'électricité photovoltaïque, espaces paysagers, matériaux à moindre impact sanitaire, aménagements en faveur de la biodiversité… Il est également lauréat de l'appel à projets « Bâtiment basse consommation énergétique 2011 », financé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et la Région Bretagne, dans le cadre du contrat de projets État-Région.

Avec ces travaux, la Ville de Rennes donne à la MCE la possibilité de s'équiper de nouveaux moyens pour développer son projet associatif : des conditions d'accueil du public plus agréables, des locaux plus grands et mieux adaptés aux activités des associations et un centre de documentation sur la consommation, la santé et l'environnement ; et promouvoir ainsi ses valeurs d'écoute, de respect, de concertation, d'action collective et de cohérence entre les idées et les actions.

Le programme de restructuration et d'extension

Un chantier respectueux de l'environnement

En complément de la qualité environnementale recherchée lors de la conception du bâtiment, la Ville de Rennes a souhaité que le chantier de restructuration et d'extension de la MCE soit respectueux de l'environnement. C'est dans cette démarche qu'a été signée, entre la Ville de Rennes et les entreprises en charge des travaux, une charte de chantier à faibles nuisances.

Tout chantier de construction génère des nuisances sur l'environnement, les riverains et les ouvriers. L'enjeu d'un chantier à faibles nuisances est de :
- limiter les risques et les nuisances causés aux riverains du chantier,
- limiter les risques sur la santé des ouvriers,
- limiter les pollutions de proximité lors du chantier,
- gérer efficacement les déchets générés par le chantier.

Un bâtiment exemplaire sur les plans énergétique et environnemental

Lauréate de l'appel à projet « Bâtiment basse consommation énergétique 2011 », financé dans le cadre du contrat de projets État-Région, l'architecture de la nouvelle MCE s'inscrit dans une démarche de recherche de qualité environnementale et optimise ses performances énergétiques.
Pour répondre au double cahier des charges des exigences Bâtiment basse consommation (BBC) et Haute qualité environnementale (HQE) différentes techniques ont été mises en œuvre :

> **un moindre impact sanitaire** : montage de murs et de planchers en bois massif pour les trois niveaux supérieurs du nouveau bâtiment. Ce procédé a le double avantage d'une grande rapidité de mise en œuvre (trois niveaux ont pu être montés en moins d'un mois) et de ne pas générer de déchets. De plus, le bois est un matériau renouvelable et permet à cette méthode de construction de présenter un bilan carbone nul, contrairement aux techniques de construction traditionnelles. L'essence de bois choisie est naturellement durable et ne nécessite pas de traitement. Enfin, le bois est un très bon isolant thermique ;

> **utilisation de matériaux renouvelables ou issus du recyclage** :
- pose d'enduits chaux-chanvre en forte épaisseur, matériaux traditionnels, sur les parois en schiste du bâtiment existant, pour garantir une bonne isolation thermique. Les enduits chaux-chanvre participent aussi à la qualité de l'air intérieur du bâtiment, en laissant « respirer » les murs ;
- isolation à base de fibres recyclées : ce matériau répond à l'exigence de respect de l'environnement de la nouvelle MCE, et participe aussi à l'encouragement de la démarche d'insertion sociale développée par Le Relais, qui produit ces fibres ;

> **isolation renforcée des parois et optimisation maximale des installations de chauffage, ventilation, éclairage** : installation de membranes d'étanchéité à l'air, éléments clés de l'objectif de performance thermique optimale de la MCE. Des tests ont été effectués au cours du chantier pour vérifier que le bâtiment ne « fuit » pas, car une fuite occasionnerait des déperditions de chaleur incompatibles avec les critères BBC.

> **production d'électricité photovoltaïque** : une membrane photovoltaïque de 78 m² est déployée sur le toit. La production d'électricité générée sera affichée dans le hall d'accueil afin de sensibiliser les visiteurs aux énergies renouvelables ;

> **implication des entreprises intervenant dans la rénovation et la construction de la MCE dans la démarche de qualité environnementale**, notamment à travers la charte de chantier à faibles nuisances évoquée plus haut.

Le bâtiment remplit ainsi un certain nombre de critères du référentiel Haute qualité environnementale (HQE), dont trois critères de la catégorie «très performant» et cinq critères de la catégorie «performant».

Favoriser la biodiversité

Des espaces paysagers ont été aménagés (terrasse plantée, patio) ainsi que des équipements favorisant la biodiversité :
> **des nichoirs** pour hirondelles, mésanges, rouges-queues, martinets et chouettes sont intégrées dans le bâti ;
> **une ruche** est installée sur la terrasse-jardin ;
> dans le grenier, **un gîte pour chauves-souris** a été spécialement aménagé.

L'ensemble de ces équipements vise à favoriser la biodiversité dans l'environnement de la MCE. La terrasse plantée et le patio participent également à ce principe ; ils constituent également une vitrine du travail engagé par les associations de la MCE pour la promotion du jardinage au naturel et pour favoriser le retour de la nature en ville.

Agencement des espaces

Le nouveau bâtiment de la MCE abrite plusieurs espaces répartis sur quatre niveaux. Le rez-de-chaussée est réservé à l'accueil du public, au centre de documentation et à des salles de réunion. Les bureaux des associations et les services de la MCE sont répartis aux premier, deuxième et troisième étages du bâtiment.
La partie existante, entièrement réaménagée, se compose de bureaux associatifs, d'espaces d'accueil du public pour les associations de consommateurs et de locaux techniques.

Repères

Début des travaux : février 2012.
Livraison : novembre 2013.

Le coût global de l'opération est de 3 860 000 millions d'euros TTC. Le financement est assuré par la Ville de Rennes, avec la participation de l'Ademe et de la Région Bretagne à hauteur de 32 350 euros.

> Architecte : Bruno Pierre (Ville de Rennes / Bâtiments communaux)
> Maîtrise d'œuvre : Ville de Rennes / Bâtiments communaux
> Assistance à maîtrise d'ouvrage : Sertco (Structures), Polenn (Environnement) et Menguy (démarche HQE)

Une œuvre de Yann Lestrat dans le cadre du 1% artistique

Dans le cadre de la rénovation et de l'extension de la MCE, la Ville de Rennes, qui encourage la présence des œuvres d'art public dans la cité, a confié à l'artiste Yann Lestrat la réalisation d'une œuvre d'art dans le cadre du 1% artistique.

L'artiste a réalisé une **sphère en acier inoxydable poli miroir** d'un diamètre de 120 cm, dotée d'un **niveau à bulle circulaire.**
La sphère est fixée sur un socle au moyen d'un axe en acier, et repose sur une plate-forme en bois de format carré, dont les dessins, couleurs et cotes reprennent ceux du bardage posé en partie haute du bâtiment de la MCE.
L'œuvre est installée à proximité de l'entrée principale de la MCE.

Conçue pour la Maison de la consommation et de l'environnement, cette œuvre a été réalisée dans la continuité du travail de l'artiste autour de la notion d'équilibre, symbolisée par le niveau à bulle. Pour Yann Lestrat, l'insertion de cet élément à la surface d'une sphère miroitante remplit une double fonction :
«L'évocation du globe terrestre, appréhendé en tant qu'objet fini sur lequel nos actions ont et peuvent avoir un effet quantifiable et notable, jusqu'au déséquilibre.» et «L'irréfrénable mouvement qui nous entraîne à modeler et à façonner le globe à ce qui pourrait bien être notre image, ce à quoi la surface réfléchissante de l'objet nous renvoie.»

Yann Lestrat

Yann Lestrat, né en 1972, est un artiste plasticien breton, originaire de Lorient.
Formé à l'École nationale d'art de la Villa Arson à Nice, il vit et travaille désormais à Rennes. L'artiste oriente son travail autour d'une réflexion sur la notion d'équilibre psychique, individuel ou collectif. Ces préoccupations se traduisent par des recherches axées sur les rapports que peuvent entretenir les espaces naturels et les cadres architecturaux avec la notion d'espace mental : comment l'architecture et l'urbanisme influencent-ils les modes de vies des habitants ? Quelles visions les habitants ont-ils de la notion d'espace naturel et de nature?

Yann Lestrat a participé à diverses expositions collectives en France et réalisé plusieurs expositions à partir de ses réalisations personnelles.
> 2005 : exposition au centre d'art contemporain La Criée, à Rennes.
> 2007 : séjour en Islande, dans le cadre du projet photographique «Et in Arcadia ego».
> 2008 : exposition de ses réalisations personnelles suite au séjour islandais, à l'artothèque de Vitré.
On retrouve plusieurs de ses œuvres dans les collections publiques (Ville de Rennes, Rennes Métropole, artothèque de Vitré, Conseil général d'Ille-et-Vilaine) et privées (Bretagne, Paris, Pays-Bas, Suisse, Belgique).

1 % artistique

Le “1%” est un dispositif qui consiste à consacrer, à l’occasion de la construction, de la réhabilitation ou de l’extension d’un bâtiment public, un financement représentant un pour cent du coût des travaux à la commande ou à l’acquisition d’une ou plusieurs œuvres d’art spécialement conçues par des artistes vivants pour être intégrées au bâtiment ou à ses abords.

La MCE, mode d'emploi

La Maison de la consommation et de l'environnement est une association regroupant 20 associations au service des consommateurs et de l'environnement.

La MCE accueille le public, l'oriente vers les associations ou les ressources documentaires ou pédagogiques et l'aide dans ses recherches. Elle assure des fonctions d'assistance juridique, de formation et de documentation aux associations de consommateurs de Bretagne.
Elle apporte aux associations adhérentes le soutien nécessaire pour qu'elles développent des actions en commun.

Organisée autour de quatre services - accueil et documentation, consommation, environnement et nutrition, la MCE coordonne des projets associatifs qui, pour certains, s'étendent à la région Bretagne. La MCE emploie 18 salariés.

Les associations de la MCE

La MCE héberge 20 associations, 11 associations de défense des consommateurs et 9 associations de protection de l'environnement. La richesse de la MCE vient du regroupement de ces deux univers, la consommation et l'environnement. Le public peut ainsi, dans un même lieu, se documenter et rencontrer des interlocuteurs autour de ces questions.
Les 20 associations de la MCE :
- Association conseil défense des consommateurs et du logement (ACDCL)
- Association de défense, d'éducation et d'information des consommateurs (Adeic)
- Association force ouvrière consommateurs (Afoc)
- Association Léo Lagrange pour la défense des consommateurs d'Ille-et-Vilaine (ALLDC 35)
- Bretagne vivante - SEPNB
- Confédération générale du logement et de la consommation (CGLC)
- Confédération nationale du logement (CNL)
- Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)
- Eau et rivières de Bretagne
- Espace piéton
- Familles rurales - Rennes
- Fédération Ille-et-Vilaine nature environnement (Ivine)
- Greenpeace
- Gulliver
- Indecosa CGT
- Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)
- Rayons d'action
- Sortir du nucléaire
- Union départementale des associations familiales d'Ille-et-Vilaine (Udaf 35)
- Vert le Jardin

Le centre de ressources et de documentation :

Le centre de documentation de la Maison de la consommation et de l'environnement regroupe des revues et ouvrages spécialisés sur les thèmes de l'environnement, de l'énergie, de la consommation et du cadre de vie. Le nouveau bâtiment permet d'intégrer le Centre de ressources éducation à l'environnement et au développement durable (actuel Crée), qui propose un fonds d'outils et documents pédagogiques à destination des personnes qui souhaitent monter des projets d'éducation à l'environnement : la MCE prodigue conseils et ressources pour faire aboutir leurs projets.

Le financement de la MCE :

Compte de résultat total de la MCE pour l'année 2012 : 949 349 €

Les **subventions représentent 62 % du budget annuel :**

- Etat (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) : 31 % du budget global / 52% des subventions ;
- Ville de Rennes : 13 % du budget global / 22% des subventions, à quoi il faut ajouter les locaux mis à disposition gratuitement par la Ville ;
- Rennes Métropole : 4 % du budget prévisionnel global ;
- Région Bretagne : 3 % du budget prévisionnel global ;
- Agence régionale de santé (ARS) : 5% du budget prévisionnel global ;
- autres subventions : Agence de l'eau, SMPBR, Conseil général d'Ille-et-Vilaine, Conseil général des Côtes d'Armor, Conseil général du Morbihan, Conseil général du Finistère : 6% du budget global

Par ailleurs, **21% du budget sont financés en recettes propres** : vente de documentation, location d'expositions et prestations diverses.
Et, pour l'année 2012, 20 % en produits exceptionnels (reprises de provisions sur projets).